

Horaires hebdomadaires et contenus de la CHAM au collège :

Collège Les Provinces

La Principale
2023/2024

Dossier suivi par
Catherine Keller
T 02 54 57 41 00
F 02 54 57 41 09
ce.04107901
@ac-orleans-tours.fr

Allée d'Aquitaine
41007 Blois Cedex

Au le collège la CHAM reste une classe à dominante instrumentale avec les horaires suivants :

En 6ème, 5ème et 4ème : 5h minimum à 6h30 maximum
En 3ème : 5h30 minimum à 7h30 maximum

Les contenus concernent les domaines suivants :

Education musicale générale et technique (entre 2h et 3h)
Pratique collective vocale et instrumentale (entre 2h et 3h)
Formation instrumentale en groupe restreint (1h)

Au collège est appliqué un allègement de l'horaire de l'enseignement conformément à la circulaire n°2002-165 du 2 août 2002.

Cela sera évoqué lors de la réunion d'information avec les parents.

Le programme d'enseignement (Bulletin Officiel n°30 du 27 juillet 2006)

- > Écouter les sons et la musique
- > Découvrir les nouvelles technologies par la création et l'improvisation
- > S'exprimer avec la voix et le corps
- > Jouer d'un instrument de musique : harpe, flûte traversière, clarinette, saxophone, hautbois, basson, violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare classique, tuba, trompette, trombone, batterie, percussion, piano, chant
- > Pratique musicale en groupe : ensembles instrumentaux et vocaux

Le rayonnement de la CHAM...

La musique est un art qui se partage par :

- > la réalisation de mini-concert au collège, dans la ville, auprès des écoles
- > la participation des instrumentistes au spectacle chorale
- > le partage des démarches créatives du dispositif CHAM
- > la réalisation de projets communs école/collège/CRD
- > la promotion de la CHAM auprès du public



Collège engagé dans
le Développement
Durable
Mention Académique
E3D

...dans quel but ?



Le plaisir de partager
Promouvoir le travail de vos enfants
Permettre des orientations possibles post-3ème vers les Bac S2TMD et les Métiers de la musique

2/2

Qui peut s'inscrire dans une CHAM (Arrêté du 22-6-2006 paru au BO n°30 du 27 juillet 2006)

Ce dispositif s'adresse à des élèves motivés par la musique.
Du CE2 à la classe de 3ème, « un élève peut être accueilli en CHAM à chaque niveau de sa scolarité. Ainsi, le suivi d'un cursus antérieur ne peut être la condition de son admission à quelque niveau que ce soit et particulièrement au collège » (Arrêté du 22-6-2006 paru au BO n°30 du 27 juillet 2006)
Pour les élèves hors CHAM de continuité, l'inscription reste soumise au nombre de places disponibles, ainsi qu'à l'étude d'un dossier transmis à la commission et synthétisant les observations de l'équipe pédagogique suite à une rencontre d'évaluation musicale.

Comment inscrire son enfant en CHAM

Pour les rentrées de la 6ème à la 3ème, il est nécessaire de constituer un dossier comportant :

- la Fiche de candidature (cf doc ci-dessous)
- des bulletins scolaires de l'année en cours
- d'une attestation du parcours musical en cours s'il y a lieu
- d'une lettre de motivation de l'enfant

Dossier à transmettre par courrier postal à **Madame la principale du collège Les Provinces, 2 Allée d'Aquitaine - 41000 Blois** ou par courrier électronique ce.0410790l@ac-orleans-tours.fr **avant le 05 mai 2024.**

Les résultats d'admission seront communiqués par courrier aux familles en fin d'année scolaire.

Attention, pour les élèves issus de la CHAM de continuité de l'école Marguerite Audoux, et ne relevant pas du secteur du collège Les Provinces, l'admission entraînera l'accord de dérogation à la carte scolaire. Le formulaire de demande de dérogation (ou d'assouplissement à la carte scolaire) est fourni par l'école ou l'établissement d'origine de l'élève.

REUNION D'INFORMATION

Une réunion d'information est prévue le **lundi 27 mai 2024 à 18h** au **collège Les Provinces** en direction des familles et des élèves qui souhaitent intégrer le dispositif CHAM à la rentrée prochaine.

Toutes les informations et le dossier d'inscription sont disponibles sur le site du collège via le lien suivant :

http://clg-les-provinces-blois.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article514&var_mode=calcul